

# COMMUNE DE VINASSAN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du Jeudi 14 Mars 2013 à 18h30

**Date de la convocation** : 6 Mars 2013

**PRESENTS** : MM. Didier ALDEBERT- Gérard GARCIA- Christian GARRABE- Victor FUERTES- Gérard FRATICOLA- M. Jean Paul BACABE - Mmes Marie Claude DELLONG- Sylvie BARRAU- Chantal ESPADA- Mmes Emmanuelle CODINA – Katia CAYRE- Marie IMBERNON- Nadine RESSEGUIER- MM. Cyril POULET- Jean-Louis OURNAC- Gilles GRANAL-

**REPRESENTES** : Gérard BATIGNE par Sylvie BARRAU  
Jacques ROUCH par Didier ALDEBERT  
Anne Marie FOURGOUS par Gérard GARCIA

**Secrétaire de séance** : M. Gilles GRANAL

#### **2013-001 Réforme des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la présentation des rythmes scolaires a fait l'objet d'un large débat en toutes commissions et a également été abordé lors des derniers conseils d'école de l'Ecole Primaire et de l'Ecole Maternelle.

De nombreuses réserves sont soulevées par cette réforme en particulier sur l'organisation des périodes périscolaires.

Considérant qu'à ce jour, la collectivité ne possède pas tous les éléments nécessaires à la mise en place de la réforme, il propose de se prononcer pour un report à la rentrée de septembre 2014.

Cette période de report permettra, en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves de mettre en place les modalités de la mise en œuvre de cette réforme tant sur le plan pédagogique que sur le plan financier.

Le Conseil décide à l'unanimité de reporter à la rentrée de Septembre 2014 le nouveau dispositif sur la réforme des rythmes scolaires.

#### **2013-002 Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de l'Aude propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion de l'Aude la convention qui en régit les modalités.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette démarche.

### **2013-003 Adhésion au Syndicat Audois d'Energies (SYADEN)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SYADEN regroupe 94% des Communes de l'Aude. Ce syndicat a pour mission principale d'organiser la distribution publique d'électricité et plus largement, de conduire des actions dans les domaines de l'énergie et des communications électroniques au profit des collectivités territoriales.

Il rappelle que dans un premier temps l'adhésion au SYADEN avait été refusée par le Conseil Municipal souhaitant que cette compétence soit attribuée au Grand Narbonne Communauté d'Agglomération. Cette démarche n'a pu aboutir et par arrêté préfectoral du 28 Décembre 2012 la commune de Vinassan a été rattachée au SYADEN dans le cadre de la refonte du schéma départemental de coopération intercommunale.

Il précise les domaines d'intervention du SYADEN dans les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages, en éclairage public ainsi qu'une assistance technique et financière dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des services énergétiques à venir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la Commune au SYADEN ainsi que le projet d'extension du périmètre du syndicat tel que prévu par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012.

Monsieur Didier ALDEBERT et Marie IMBERNON sont désignés comme délégué titulaire et délégué suppléante au SYADEN.

### **2013-004 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du Grand Narbonne.**

Tout comme cela avait été fait lors de l'intégration de Vinassan dans le Grand Narbonne, la CLETC a examiné l'évaluation des charges et des recettes liées aux compétences transférées au Grand Narbonne par les Communes de Caves, Feuilla, Lapalme, Leucate, Portel des Corbières, Roquefort des Corbières, Sigean et Treilles dans le cadre de leur intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ainsi que les modifications des attributions de compensation définitives des Communes de Pouzols Minervois et Sainte Vallière.

La finalité de cette évaluation est de déterminer pour chacune des communes le montant de son attribution de compensation.

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport de la CLETC du 18 décembre 2012.

### **2013-005 Dissolution du Syndicat Intercommunal Méditerranéen de l'Aire Narbonnaise (SIMAN)**

Le SIMAN a été créé par arrêté préfectoral du 8 Octobre 1985 et regroupait 24 communes. Ce SIVU dont le siège social est au SIVOM Narbonne Rural avait pour vocation la mise en place d'une coopération intercommunale pour les perspectives de développement économique et de programmation des actions dans le cadre d'une charte intercommunale du narbonnais.

Ce syndicat n'ayant aucune activité depuis de nombreuses années, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale s'est prononcée favorablement sur le projet de dissolution du SIMAN.

Le Conseil Municipal de Vinassan en tant que Commune membre du SIMAN donne un avis favorable à sa dissolution.

### **2013-006 Accueil spectacle 2013 dans le cadre du dispositif TEMPORA.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le dispositif TEMPORA a été mis en place dans le cadre d'une coopération entre les communes et le Grand Narbonne Communauté d'agglomération en matière culturelle.

Il propose d'approuver au titre de 2013 une convention pour accueillir le 8 Novembre prochain un spectacle issu du catalogue LA TEMPORA, soit Alexandre PESLE.

Cette convention prévoit la prise en charge des dépenses liées à la programmation artistique par le Grand Narbonne.

La Commune met à disposition les lieux et verse une participation financière de 0.50€ par habitant.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à approuver la convention de partenariat avec le Grand Narbonne.

La séance est levée à 19h15